



Règlement Intérieur CN.Salettes section voile.

Désignation des chefs de bord et des membres habilités grue

Version du:	7 octobre 2020
	22 Juin 2021
	10 janvier 2022
	29 mars 2022
	15 septembre 2022
	25 février 2023
	5 décembre 2023

Membres chef de bord

Le club CNS propose une activité de voile sans surveillance et/ou sans encadrement et met à disposition des bateaux du club à ses membres.

Ces sorties ne s'apparentent pas à une activité d'enseignement de la voile, et ne sont pas soumises à l'obligation de présence d'un encadrant diplômé sur place, mais la présence d'un chef de bord, nommé par le CNS est obligatoire.

Le chef de bord doit prendre connaissance de la météo, il est responsable de l'adéquation sécurité/météo/niveau équipage.

Le rôle et devoir des chefs de bord sont donnés dans le règlement intérieur voile. Ce document est disponible sur simple demande ou sur le site.

Le club donne une habilitation par type de voilier, sur SB20 ou sur ETAP ou sur les 2 supports.

Les chefs de bord ont pris connaissance et acceptent ce document.

Sont nommés **chef de bord** pour l'utilisation des voiliers du CNS les personnes suivantes :

ABATI Lucien	ETAP
BAYEN Dominique	SB20 et ETAP
BODY Pascal	ETAP et SB20
BERTHIER Bruno	ETAP
BOUROT Gérard	ETAP et SB20
BORDIGONI Laurent	SB20
DEBICKI Philippe	ETAP et SB20
PERRIN Thierry	SB20
KRAEUTLER Pierre	ETAP et SB20
SIMEONI Patrick	ETAP et SB20
SCHROTTER	ETAP
THIEFFRY François	ETAP et SB20
VERGE Laurent	SB20

Membres habilités GRUE

Il est obligatoire qu'un membre habilité du CNS soit présent lors de l'utilisation de cette grue. Il sera chef de manœuvre. Il sera accompagné au minimum de 2 autres membres du club (pas forcément habilités).

Les membres habilités sont des adhérents au CNS licencié FFV, qui ont passé avec succès le contrôle de formation lors du stage DEKRA (8 novembre 2023).

Les membres habilités grue au 8/11/2023 (pour une période de 5 ans) sont :

Lucien ABATI, Caroline MACON, Laurent VERGE, Pierre KRAEUTLER, Laurent LEVIN, Gerard BOUROT, Bruno BERTHIER, Francois THIEFFRY, Pascal BODY, Patrick SIMEONI.

Voir les attestations DEKRA en fin de document

Responsabilité civile FFV

Le service juridique de la ffv rappelle que la Responsabilité Civile de la grue est valable pour :

- **Les adhérents du club habilités grue et licenciés ffv qui utilisent des bateaux du club ou les bateaux de propriétaires du club dans le cadre de sortie structurée par le club.**

En revanche l'utilisation par un licencié (même habilité) à titre personnel dans le cadre d'une pratique libre est exclue des garanties ».

ATTESTATIONS DE FORMATION GRUE



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231AZA

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :

Monsieur Patrick SIMEONI

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : **Connaître et maîtriser les règles de conduite**
Connaître et maîtriser les règles de sécurité
Réussir l'évaluation des connaissances :
Réussir l'évaluation du savoir-faire :
Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : FAVORABLE

Date(s) et durée : **le mercredi 8 novembre 2023**
et ce pour une durée de 7.00 heures

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
 Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSEILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à gpr.architectes@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte, 13387 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13387 MARSEILLE CEDEX 11
Tél. : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr/> - e-mail : di.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7120B



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231AZA

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :

Monsieur Pierre KRAEUTLER

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : **Connaître et maîtriser les règles de conduite**
Connaître et maîtriser les règles de sécurité
Réussir l'évaluation des connaissances :
Réussir l'évaluation du savoir-faire :
Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : FAVORABLE

Date(s) et durée : **le mercredi 8 novembre 2023**
et ce pour une durée de 7.00 heures

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
 Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSEILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à gpr.architectes@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte, 13387 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13387 MARSEILLE CEDEX 11
Tél. : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr/> - e-mail : di.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7120B



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231AZA

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :

Monsieur François THIEFFRY

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : **Connaître et maîtriser les règles de conduite**
Connaître et maîtriser les règles de sécurité
Réussir l'évaluation des connaissances :
Réussir l'évaluation du savoir-faire :
Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : FAVORABLE

Date(s) et durée : **le mercredi 8 novembre 2023**
et ce pour une durée de 7.00 heures

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
 Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSEILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à gpr.architectes@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte, 13387 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13387 MARSEILLE CEDEX 11
Tél. : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr/> - e-mail : di.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7120B



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231AZA

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :

Monsieur Bruno BERTHIER

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : **Connaître et maîtriser les règles de conduite**
Connaître et maîtriser les règles de sécurité
Réussir l'évaluation des connaissances :
Réussir l'évaluation du savoir-faire :
Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : FAVORABLE

Date(s) et durée : **le mercredi 8 novembre 2023**
et ce pour une durée de 7.00 heures

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
 Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSEILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à gpr.architectes@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte, 13387 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13387 MARSEILLE CEDEX 11
Tél. : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr/> - e-mail : di.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7120B



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231A2A

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :
Monsieur Lucien ABATI

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

- Objectifs : Connaître et maîtriser les règles de conduite
- Connaître et maîtriser les règles de sécurité
- Réussir l'évaluation des connaissances
- Réussir l'évaluation du savoir-faire
- Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : **FAVORABLE**

Date(s) et durée : le mercredi 8 novembre 2023
et ce pour une durée de 7.00 heures

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSEILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à gdpr.audithedestuz@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte 13387 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13387 MARSEILLE CEDEX 11
Tél : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr> - e-mail : de.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7120B



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231A2A

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :
Monsieur Laurent VERGE

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

- Objectifs : Connaître et maîtriser les règles de conduite
- Connaître et maîtriser les règles de sécurité
- Réussir l'évaluation des connaissances
- Réussir l'évaluation du savoir-faire
- Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : **FAVORABLE**

Date(s) et durée : le mercredi 8 novembre 2023
et ce pour une durée de 7.00 heures

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSEILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à gdpr.audithedestuz@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte 13387 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13387 MARSEILLE CEDEX 11
Tél : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr> - e-mail : de.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7120B



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231A2A

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :
Monsieur Caroline MACON

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

- Objectifs : Connaître et maîtriser les règles de conduite
- Connaître et maîtriser les règles de sécurité
- Réussir l'évaluation des connaissances
- Réussir l'évaluation du savoir-faire
- Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : **FAVORABLE**

Date(s) et durée : le mercredi 8 novembre 2023
et ce pour une durée de 7.00 heures

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSEILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à gdpr.audithedestuz@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte 13387 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13387 MARSEILLE CEDEX 11
Tél : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr> - e-mail : de.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7120B



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231A2A

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :
Monsieur Pascal BODY

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

- Objectifs : Connaître et maîtriser les règles de conduite
- Connaître et maîtriser les règles de sécurité
- Réussir l'évaluation des connaissances
- Réussir l'évaluation du savoir-faire
- Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : **FAVORABLE**

Date(s) et durée : le mercredi 8 novembre 2023
et ce pour une durée de 7.00 heures

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSEILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à gdpr.audithedestuz@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte 13387 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13387 MARSEILLE CEDEX 11
Tél : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr> - e-mail : de.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7120B



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231A2A

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :

Monsieur Gérard BOUROT

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : Connaître et maîtriser les règles de conduite
Connaître et maîtriser les règles de sécurité
Réussir l'évaluation des connaissances
Réussir l'évaluation du savoir-faire
Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : **FAVORABLE**

Date(s) et durée : le **mercredi 8 novembre 2023**
et ce pour une durée de **7.00 heures**

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
 Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données, vos coordonnées, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à nicolaslonjou@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte 13307 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13307 MARSEILLE CEDEX 11
Tel : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr> - e-mail : de.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7126B



ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session n° M231A2A

Je soussigné, NICOLAS LONJOU, agissant en qualité de Directeur Formation de Pôle Formation PACA, certifie que :

Monsieur Laurent LEUVIN

Entreprise : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES
83320 - CARQUEIRANNE

A suivi avec assiduité la formation :

AUTORISATION DE CONDUITE POTENCE ET PALONNIERS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : Connaître et maîtriser les règles de conduite
Connaître et maîtriser les règles de sécurité
Réussir l'évaluation des connaissances
Réussir l'évaluation du savoir-faire
Valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis : **FAVORABLE**

Date(s) et durée : le **mercredi 8 novembre 2023**
et ce pour une durée de **7.00 heures**

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
 Action de formation

Lieu : CLUB NAUTIQUE DES SALETTES

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un pont roulant ou d'un portique

Méthodes d'évaluation(s) : Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Fait pour servir et valoir ce que de droit
MARSILLE CEDEX 11, le 20/11/2023
NICOLAS LONJOU
Directeur Formation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données, vos coordonnées, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à nicolaslonjou@dekra.com ou par courrier : Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte 13307 MARSEILLE CEDEX 11

Pôle Formation PACA - Rue de la Vallée Verte - Domaine de la Vallée Verte - Bât MOKA - BP 40038 - 13307 MARSEILLE CEDEX 11
Tel : 04 91 36 42 25 - Fax : - Site internet : <https://www.formation-dekra.fr> - e-mail : de.national.formation@dekra.com - N° Siret : 433 250 834 01273 - Code NAF : 7126B